FRANCE-Economie-Tourisme Durable

LIBREVILLE, 27 juin (Infosplusgabon) - Selon un communiqué de presse de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A
DEME) Avec 89,3 millions de visiteurs internationaux en 2018, la France est la première destination touristique au monde. La crise sanitaire a bien montré que le tourisme constitue un levier majeur dans l'économie du pays, avec 7,4% du PIB en 2018. Cependant, les activités touristiques de loisirs et d'affaires émettent des gaz à effet de serre (GES) et ont ainsi un impact significatif sur le changement climatique.

C'est dans ce contexte que l'ADEME présente son étude faisant le bilan des émissions de gaz à effet de serre du tourisme en France. Ce premier bilan des enjeux environnementaux du tourisme constitue un outil de pilotage pour le rebond post-covid d'un tourisme durable en France.

L'étude est novatrice aux niveaux national et international en raison du périmètre couvert (intégralité de la chaîne de valeur de l'industrie touristique) et de la méthodologie déployée (typologie des données retenues).Au total, les émissions du secteur du tourisme en France se sont élevées à 118 millions de tonnes de CO2 équivalent en 2018. Cela correspond aux émissions de GES de 11 millions de Français sur une année entière. La part des émissions du bilan GES qui ont lieu sur le territoire national (50 millions de tonnes de CO2 équivalent) représente 11% de l'inventaire national d'émissions de GES en France, pour un poids de 7,4% du PIB.

Le transport : premier poste d'émission de GES pour le secteur du tourisme

Plus des trois quarts de ces émissions (77%, soit 91 MtCO2e) sont générés par le transport, dont 68% de transports aller-retour pour se rendre sur le lieu de séjour. Si le transport aérien ne représente que 12% des arrivées de touristes, il représente pourtant 43% du volume en passager. kilomètre du fait des distances en jeu bien plus grandes que pour les autres modes

de transports. L'impact en termes d'émissions est encore plus important : l'avion est à l'origine de plus de la moitié des émissions liées au transport pour se rendre (et quitter) le lieu de séjour (53%).

Les visiteurs étrangers sont à l'origine de la majorité (environ 80%) des émissions GES liées au transport origine/destination, et représentent 32% du nombre d'arrivées sur le lieu de séjour. Cela s'explique par une distance parcourue environ 5 fois plus importante que pour un touriste français, ainsi qu'une intensité carbone du transport sept fois plus élevée (465 kgCO2/arrivée versus 63 kgCO2/arrivée).

Enfin, pour les touristes d'affaire, la part du transport dans le poids carbone de leur voyage est deux fois plus importante que le tourisme pour motif personnel, principalement du fait de durées de séjour plus courtes en moyenne.

L'hébergement, des postes d'émissions différents selon les types de logement

L'hébergement, les achats de biens et la restauration représentent 20% des émissions totales du secteur touristique. Plus spécifiquement, l'hébergement touristique en France représente 8,5 MtCO2e d'émissions, soit 7 % du bilan des émissions GES du tourisme, réparties comme suit :

Hébergement non marchand: 56 % des émissions de GES de l'hébergement

Hébergement marchand : 36 % des émissions de GES de l'hébergement

Locations saisonnières : 7 % des émissions de GES de l'hébergement

Bien que l'intensité carbone totale de chacun des trois types d'hébergement soit proche (respectivement 6,4, 6,9 et 5,8 kgCO2e/nuitée), leur composition par poste d'émissions diffère :

Les émissions liées à la consommation d'énergie et les achats intermédiaires sont majoritaires pour les hébergements marchands et les locations saisonnières ;

Les émissions liées à la construction des infrastructures sont majoritaires pour les hébergements non marchands. L'impact de la construction des résidences secondaires pèse particulièrement lourd rapporté au nombre de nuitées réellement effectuées dans l'année, de plus la mutualisation des espaces est moindre que dans l'hébergement marchand.

Ces deux effets se compensent en partie : en bilan, l'hébergement marchand est respectivement 7% et 16% plus émissif par nuitée que l'hébergement non marchand et les locations saisonnières.

Rappelons que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial français créé en 1991.(Source : ADEME) / Email : ademepresse@havas.com)

FIN/ INFOSPLUSGABON/UHG/GABON2021

© Copyright Infosplusgabon